



Miele SA, case postale 830, 8957 Spreitenbach, tél. 056 417 20 00

Conditions de participation

- La participation est ouverte à tous les bébés habitant en Suisse et qui fêteront leur 1^{er} anniversaire au plus tôt le mois suivant l'envoi de leur photo.
- Miele SA (Suisse) part du fait que les coordonnées indiquées ainsi que le droit de reproduction photographique ont été mis à disposition par les parents du bébé participant.
- L'envoi de la photo entraîne la cession définitive à Miele aussi bien de l'ensemble des droits destinés à protéger la personnalité des personnes photographiées que des éventuels droits d'auteur liés à la photo.
- La participation est gratuite et sans engagement. Les gagnants seront avisés personnellement.
- Le prix remis au gagnant sera un aspirateur Miele S 4281-CH BabyCare de couleur rose tendre ou bleu lumineux. Les parents du bébé gagnant pourront choisir leur couleur préférée.
- Les prix ne sont pas convertibles en espèces.
- Tout recours juridique est exclu.
- Le personnel de Miele n'est pas admis à participer.
- Vos coordonnées serviront uniquement à ce concours. Elles ne seront ni utilisées par Miele SA (Suisse) à d'autres fins ni transmises à des tiers.
- Les photos pourront toutefois servir à Miele SA (Suisse) dans le cadre de campagnes publicitaires liées à ce concours.
- En cas de soupçon d'un quelconque abus lors du vote, Miele se réserve le droit d'exclure les participants du concours.

Autres points importants

- Vous pouvez participer au concours en envoyant une photo par mois. Veillez à ce que la photo soit bien nette et le bébé parfaitement reconnaissable.
- Vous pouvez donc participer de nouveau au concours un mois après votre premier envoi, mais avec une autre photo.
- La photo doit être en format jpg et sa taille 3000 x 3000 px au maximum.
- La photo ne doit pas dépasser les 2 Mo.
- Complétez dûment le formulaire à la page « Gagner ».
- Les photos doivent être enregistrées sous la rubrique « Gagner » entre le premier et le dernier jour du mois pour pouvoir participer au vote du mois suivant.

Spreitenbach, avril 2007